

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 21 février, à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du 17 février 2024, sous la présidence de Madame SEON Isabelle, Maire.

Présents : Isabelle SEON, Florence FAVIER, Christelle MAITRE Brigitte NICOLAS, Alphonse MONTAGNE, Michel VALENTIN, Sébastien GIROUX, Guillaume MATHIEU

Etaient absents excusés : MM. LAGIER Jean-Michel, JOURDE Frédéric

Secrétaire de séance : Michel VALENTIN

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation PV dernier conseil
- Délibération tarifs concession et colombarium
- Convention d'adhésion aux missions « Assistance progiciels » et « dématérialisation des procédures »
- Contrats d'Assurance statutaire avec le Centre de Gestion
- Désignation du référent déontologue pour les élus
- Compte administratif 2023
- Informations diverses

## PV conseil du 21 Fév. 2024

Le PV a été communiqué aux conseillers avant le conseil municipal.

Mme le Maire expose que la Préfecture nous a fait parvenir un courrier pour nous indiquer que le conseil devait reprendre les délibérations prise le 30 novembre 2023 suite à une erreur de date.

Les trois délibérations sont prises à l'unanimité (tarifs concession, tarif columbarium et conventions d'adhésion).

### 1-Délibération : Contrats d'assurance des risques statutaires

Madame le Maire expose la nécessité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour le compte des collectivités, en mutualisant les risques.

Le Conseil, après en avoir délibéré décide :

Article unique : la collectivité de Beaune-sur-Arzon charge le Centre de gestion de Haute-Loire de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire, pour son compte et pour les quatre années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

**POUR : 08**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

### 2-Délibération : CDG Convention Référent déontologue pour les élus:

Madame le Maire informe le conseil municipal que les élus locaux peuvent bénéficier de l'aide d'un référent déontologique en cas de besoin ;

Le Centre de gestion propose d'assurer la gestion administrative relative à la mission de référent déontologue pour les élus, mission assurée par le référent déontologue du CDG 69.

**Le conseil municipal délibère** et désigne le référent déontologue du CDG69 pour exercer les fonctions de référent pour les élus. Il autorise le Maire à signer la convention jointe en annexe avec le CDG43 pour pouvoir bénéficier de cette mission

**POUR : 08**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

### **3-Délibération : Approbation CA 2023**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-21 et L2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes des délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que M. MONTAGNE Alphonse a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par l'ordonnateur,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable, approuvé à l'unanimité,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Budget principal	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	14 990.32			83 752.19
Opération exercice	297 802.23	176 847.26	172 217.40	242 787.15
<b>Total</b>	<b>312 792.55</b>	<b>176 847.26</b>	<b>172 217.40</b>	<b>326 539.34</b>
Résultat clôture	135 945.29			154 321.94
Restes à réaliser	0	0		
<b>Total cumulé</b>	<b>135 945.29</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>154 321.94</b>
Résultat définitif	135 945.29			154 321.94

Le Maire c'est retiré au moment du vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- approuve à l'unanimité **le compte administratif 2023**,
- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**POUR : 07**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

### **Informations diverses**

- Mme le Maire indique au conseil municipal que Jean-Louis a posé du carrelage dans la Maison de la Faune et de la Flore au niveau de la cuisinière. Des cales portes ont été mis dans la salle d'animation du plan d'eau.

La séance est levée à 20 heures 35.

*Signature du Président de séance et du Secrétaire de séance*

Isabelle Scôn